

Article 3 : Selon sa situation, l'usager ou son représentant légal contacte un des numéros suivants afin d'être mis en relation avec la personne qualifiée choisie :

- Pour les établissements et services sociaux :

02 96 62 83 61 ou 02 96 62 83 22 ou ddcs-personnequalifiee@cotes-darmor.gouv.fr ou par courrier à adresser à la direction départementale de la cohésion sociale - Préfecture des Côtes d'Armor, 1 place du général De Gaulle - CS 32370 - 22023 Saint-Brieuc Cedex 1

- Pour les établissements et services médico-sociaux relevant de l'ARS :

02 96 78 61 62 ou par courrier à adresser à la Délégation Territoriale des Côtes d'Armor, 34 rue de Paris - BP 2152 - 22 021 SAINT BRIEUC Cedex 1

- Pour les établissements et services médico-sociaux relevant du Conseil général :

0 810 810 222 ou contact@cg22 ou par courrier à adresser au Conseil général des Côtes d'Armor, 9 place du Général de Gaulle - CS 42371 - 22023 SAINT BRIEUC Cedex 1

- Pour les établissements et services relevant d'une compétence conjointe Etat, ARS, Conseil général (cf. annexe 1), l'usager ou son représentant contacte l'autorité compétente de son choix.

La mise en relation effectuée par les institutions citées ci-dessus est réalisée dans les meilleurs délais et selon des procédures qui garantissent la confidentialité de la demande de l'usager.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, Madame la Directrice de la Délégation Territoriale des Côtes d'Armor de l'ARS Bretagne, Madame la Directrice générale des services du Département des Côtes d'Armor, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du Département des Côtes d'Armor, notifié à chacune des personnes qualifiées désignées et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux concernés.

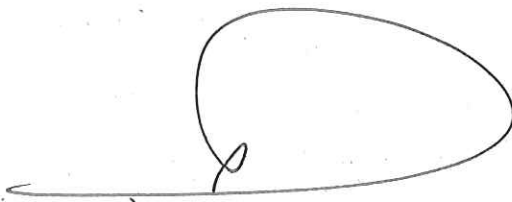
Fait à Saint-Brieuc, le 27 OCT. 2014

En trois exemplaires originaux

**Le Préfet
des Côtes d'Armor**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale
de Santé de Bretagne**

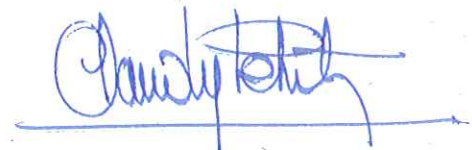
**Le Président
du Conseil Général
des Côtes d'Armor**



Gérard DEROUIN



Alain GAUTRON



Claudy LEBRETON